



Droit de demander un visa

Par Visiteur

Je vis en France depuis 10 ans bientôt, et j'ai la carte de résident j'ai demandé ma nationalité mais il faut que j'attende encore 2 ans et demi avant de l'avoir. J'ai mon homme en cote d'ivoire avec qui je voudrais me marier. Ma question est la suivante: est ce que j'ai un droit à faire venir mon homme après mon mariage en France en demandant le visa? si oui quelles sont les conditions?

Par Visiteur

Bonjour.

Vous pouvez tout à fait déposer une demande de Visa mais, le fait que soyez marié avec lui n'aura aucune incidence puisque vous n'êtes pas encore française.

Si vous voulez des précisions supplémentaires, vous pouvez continuer la discussion ici.

Cordialement.